

# STATU QUO A L'AFP AVEC UN NOUVEAU PDG

## QUEL AVENIR FACE AUX MALADRESSES GOUVERNEMENTALES ?

PAR

MICHEL MATHIEN (\*)

*« Faute de vouloir engager une réforme effective, le psychodrame de 1999 a toutes les chances de se rejouer en 2002. L'enjeu politique sera à nouveau au rendez-vous ainsi que l'enjeu économique ... »*

La conclusion de notre article de l'an dernier sur l'Agence France-Presse (1) est présentement « duplicable » car le fond de crise est le même pour ce vecteur de relations internationales amplement reconnu dans le monde. L'échéance de 2002 a été avancée avec la désignation, le 11 octobre 2000, d'un nouveau PDG, Bertrand Eveno, pour succéder à Eric Giully qui avait démissionné le 26 septembre faute d'avoir obtenu le soutien gouvernemental pour engager la modernisation. C'est dire que les problèmes stratégiques, de structures et de statut sont toujours présents en 2001.

Suite au contexte mouvementé ayant précédé à l'élection d'Eric Giully le 9 mars 1999 (2), l'AFP se retrouve donc à nouveau face à elle-même sans que les responsables politiques de son indispensable évolution aient montré un changement dans leurs rapports avec cette entreprise majeure du « paysage médiatique » français. Des rapports qui ne sont plus en phase avec « l'air du temps ». Comme l'an passé, l'agence reste confrontée à la question de son positionnement dans le monde liée à celle des moyens que le gouvernement voudra bien accepter lui accorder pour qu'elle puisse maintenir et réaliser ses ambitions. Parmi ces moyens figure le cadre juridique lui permettant d'agir selon un mode entrepreneurial équivalent à ceux de ses concurrents que sont *Reuter*, *AP*, *Bloomberg* et autres.

Dans le « plan Giully », il était prévu de doter l'AFP d'un capital social – dont statutairement elle est totalement dépourvue – en lien avec ses activités à l'instar d'autres sociétés publiques œuvrant dans le secteur de la communication. Or, une majorité des deux mille salariés a perçu ce plan comme une « privatisation » de l'agence, donc comme une atteinte au statut

(\*) Professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, et responsable du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les media en Europe (CERIME) au sein de cette Université.

(1) « *L'Agence France-Presse : un vecteur reconnu des relations internationales de la France. Mais comment faire face à la concurrence anglo-saxonne sans indépendance économique ?* », pp. 676-689.

(2) Contexte largement relaté dans le vol. 1 de l'*Annuaire Français de Relations Internationales*, 2000.

*sui generis* de 1957 puisque l'objectif était de la transformer en société anonyme sans pour autant remettre en cause sa mission d'intérêt général ou d'intérêt public. Un vaste mouvement social, dans lequel le *lobbying* syndical auprès du gouvernement a joué un rôle prépondérant, l'a contraint à y renoncer ouvertement et à ne pas toucher au statut. La « crise interne » n'était pas pour autant résolue : elle s'est installée dans un climat de défiance encore loin d'être dissipé. Les orientations stratégiques du plan avaient mis en évidence une « culture d'entreprise » reposant trop sur des traditions, des corporatismes catégoriels, des avantages acquis et une quasi-assurance du soutien de l'Etat. Celle-ci était en décalage avec le dynamisme dont Eric Giully était porteur.

#### UN PDG SOUTENU PUIS ABANDONNÉ EN RASE CAMPAGNE !

Progressivement lâché par le gouvernement et le ministère de tutelle, son sort était scellé dès la fin du printemps. Intervint l'affaire de la vente des photos de Sid Ahmed Rezala, présumé être le « tueur des trains » emprisonné à Lisbonne. L'AFP, ayant acquis des clichés d'un codétenu, les avaient revendus en exclusivité au *Figaro Magazine* qui les avaient publiés dans son édition du 20 mai dans un entretien de Rezala avec un journaliste (3). Cette « affaire » provoque, *via* l'intersyndicale et la Société des journalistes, une motion de défiance des personnels de l'agence envers son PDG dénonçant notamment une « dérive mercantile » allant à l'encontre des principes déontologiques. Le directeur de l'information, Denis Brulet, présente sa démission qui est refusée par le PDG : il justifie l'achat des trois clichés tout en reconnaissant que « *dans le brouhaha quotidien* » il est difficile de mesurer l'éventail des conséquences d'une décision nécessairement rapide. Cette affaire de déontologie – qui met aussi en avant des problèmes d'organisation du travail et de cloisonnement de services (dont celui de la photo) – est intervenue avant la réunion du Conseil d'administration de l'Agence devant reprendre, le 30 juin, les propositions de développement d'Eric Giully. Au cours de cette séance, celui-ci obtiendra le ralliement des représentants de la presse grâce à une « charte de relations commerciales » dont le but est d'éviter une concurrence entre l'agence et les sites Internet des journaux abonnés.

Mais, bien auparavant, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale du 7 juin, la ministre Catherine Tasca avait déploré le dérapage de l'AFP et souhaité que « *chacun des professionnels concernés se souviennent qu'en aucun cas l'information ne peut être traitée comme une mar-*

(3) Cf. l'article de Jean-Jacques BOZONNET dans *Le Monde*, 8 juin 2000, p. 23.

*chandise comme une autre* » (*sic*) (4). Au sujet de la proposition de loi présentée au Sénat par Louis de Broissia (5) allant dans le sens de la modification du statut de 1957, elle précise que le gouvernement ne la soutient pas et constate que la réflexion sur le plan « *n'a pas débouché sur un projet* ». L'expression publique d'un membre du gouvernement sur l'AFP n'était pas de bon augure. Surtout que les démarches de *lobbying* des syndicats avaient déjà été engagées bien auparavant, démarches qui, en d'autres termes, signifiaient des contacts directs avec la ministre ou certains de ses collaborateurs, des interférences dans la direction d'une entreprise dont on est par ailleurs le client majoritaire puisque les abonnements de l'Etat représentent encore plus de 40 % du chiffre d'affaires. D'où des rumeurs diverses sur la quête d'un « futur PDG » dès le mois de mai... (6).

#### DES COMPORTEMENTS POLITIQUES TOUJOURS DISCUTABLES

Le 26 septembre, Eric Giully annonce sa démission faute de l'appui du gouvernement pour son plan et de son refus d'adopter pour 2001 un budget déficitaire de 100 millions de francs pourtant financé par un emprunt de 400 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliard (7). De même, n'a-t-il pu obtenir une augmentation du montant des abonnements des services de l'Etat pour compenser la mise en place de la loi Aubry sur les 35 heures de travail par semaine. Lâché définitivement, le PDG n'a donc été entendu sur rien malgré le résultat encourageant représenté par la hausse de 6,5 % du chiffre d'affaires sur huit mois grâce aux prestations sur l'Internet et au service photo. On (re-) notera au passage, que la tutelle du gouvernement sur l'agence passe bien par le budget – dont le montant des abonnements de l'Etat est voté chaque année par le Parlement – et les

(4) On pourrait s'attendre à ce que ce type de propos soit répété en d'autres circonstances et à propos d'autres media, particulièrement au cours de cette année 2000 où le mercantilisme des images (photo ou vidéo) n'a guère été pudique dans le traitement de l'actualité (cf. l'accident d'un avion Concorde, les affrontements entre Israéliens et Palestiniens de septembre-octobre, etc.).

(5) Le sénateur RPR de la Côte-d'Or (Dijon) propose un mandat de cinq ans renouvelable pour le PDG et non plus de trois ans, ainsi que la possibilité pour l'AFP de « *prendre des participations dans toutes les sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer* » et de « *contracter des emprunts* » et d'« *émette des titres et valeurs* ».

(6) Cf. l'important article de synthèse (une page entière) de Nicole VULSER, « AFP, retour sur une élection à suspense », *Le Monde*, dimanche 15-lundi 16 octobre 2000. Le sous-titre est des plus explicites : « Démission anticipée, tractations florentines, jeu d'influences politiques et syndicales, l'élection du nouveau président de l'Agence France-Presse n'a pas failli à la règle : celle du feuilleton à surprises ». L'AFP a été l'objet d'une attention inhabituelle de la part de la presse pendant cette année. Nous ne pouvons en faire une recension ici. Relevons cependant l'article de Renaud REVEL, dans *L'Express* du 4 mai 2000 : « AFP. Dépêche-toi de changer », pp. 108-111. « *L'homme le sait : s'il venait à échouer dans sa mission, lui seul en porterait la responsabilité. Du coup, on est en droit de se demander, benoîtement, pourquoi ce PDG, installé à la tête de l'AFP avec la bénédiction de Maignon, est monté au feu de la sorte. Réponse : parce que le gouvernement l'a encouragé, tout simplement. Avant de le lâcher en rase campagne au premier tract syndical* ». Et de citer aussi Eric Giully dans sa logique : « *Si on décidait demain, se met-il à rêver à voix haute, de rebaptiser l'AFP 'Afp. com.', elle lèverait des milliards en Bourse. Tant la marque est belle.* »

(7) Cf. l'entretien d'Eric Giully par Nicole VULSER, *Le Monde*, 28 septembre 2000, p. 24. La pratique de l'endettement est banale pour ce type d'objectif de modernisation dans les entreprises privées. De surcroît, le PDG confirme que l'AFP n'est pas endettée.

moyens nouveaux à lui accorder pour sa modernisation et pour son développement. Son prédécesseur, Jean Miot, lors de la fin de son mandat, avait été confronté à un problème analogue en demandant l'abandon par l'Etat d'un prêt participatif de 90 millions de francs accordé pour financer une étape de l'informatisation. Son successeur, lui, l'obtiendra à peine élu. En revanche, eu égard à la « culture d'entreprise », la tutelle ne saurait s'exercer sur la rédaction ou son contrôle (8).

Conformément aux textes, la campagne d'appel de candidatures est aussitôt lancée. Le Conseil d'administration siégeant le 6 octobre constate l'absence d'un consensus sur les candidats qui s'étaient manifestés. Autrement dit aussi, les représentants de la presse n'avaient pas envie de se voir imposer le candidat de Catherine Tasca (9). Les trois représentants de l'Etat avaient d'emblée affirmé qu'ils voteraient blanc (10). Pourtant, ils avaient leur candidat contacté plusieurs semaines auparavant en la personne de Jean-Paul Cluzel, PDG de *Radio France Internationale (RFI)*, mais celui-ci s'était désisté la veille en raison des réserves de la presse (11) mais aussi faute de la relève à son poste dans le jeu de « chaises musicales » prévu par le gouvernement.

Réaliste, le Conseil a rouvert les auditions qui, selon des habitudes désormais ancrées, se sont poursuivies au sein des ministères concernés (12). Le 11, il élit Bertrand Eveno, 56 ans, au second tour par douze voix sur quinze. Les représentants de l'Etat venaient de prendre acte du choix du collège de la presse au premier tour (six voix pour Bernard Eveno) et de rallier les « hésitants » représentants l'audiovisuel public. Ancien élève d'HEC et de l'École nationale d'administration, cet inspecteur des finances a connu de nombreux cabinets ministériels et eu une longue expérience du privé, notamment dans l'édition comme directeur général de Nathan puis du Groupe de la Cité. En 1998, il devient président de Havas Education et Référence, la société qui regroupe les éditions scolaires et les dictionnaires au sein de Havas avant la reprise par Vivendi. Prudent dans ses déclarations, il a affirmé « *n'avoir été sollicité par personne* » (13). Mais, il faut en convenir, il n'est guère connu dans l'univers des professionnels des media. De ce point de vue, il apparaît, à l'instar de son prédécesseur, comme un

(8) Cela est un aspect que les concurrents de l'AFP ne peuvent (ou ne veulent) comprendre car « illogique ».

(9) Comme l'a clairement déclaré Dominique Alduy, directrice générale du journal *Le Monde* et administratrice de l'AFP dans ce collège : « *Nous regrettons que le choix soit fermé. Un seul candidat est proposé par le gouvernement. Si la ministre se fait fort de respecter scrupuleusement le statut de l'Agence quant à son équilibre budgétaire, il faut avoir les mêmes scrupules sur la nomination du président. Ce n'est pas contre Jean-Paul Cluzel que le collège presse manifeste son mécontentement, c'est sur la procédure* ». In Nicole VULSER, art. cit., *Le Monde*, 15-16 octobre 2000.

(10) Selon les statuts, il faut douze voix pour qu'un candidat soit élu lors des trois premiers tours.

(11) *Le Monde*, 13 octobre 2000. Dans l'article consacré à l'élection du PDG, on apprend que J.-P. Cluzel était un candidat de consensus entre le Premier Ministre Lionel Jospin et le président Jacques Chirac.

(12) Le scénario a été fort comparable à celui décrit l'an passé dans l'*AFRI*.

(13) *Le Monde*, 13 octobre 2000.

« parachuté ». Or, eu égard aux difficultés rencontrées par celui-ci lors des dix-huit mois de son mandat, notamment sur le plan social, on peut s'étonner que nul n'ait encouragé une candidature interne qui aurait pu traduire une volonté des personnels de faire évoluer leur entreprise dans le contexte hyper-concurrentiel qui est devenu le sien. Car le problème du devenir de l'AFP réside dans l'entreprise et dans sa culture interne prenant plus ou moins fortement conscience des nécessités et des impératifs d'une évolution. Peut-être que le « passage » d'Eric Giully aura servi un progrès dans ce sens ?

Cette nouvelle « crise », on l'a constaté tout au long de l'année, n'a pas changé les comportements des pouvoirs publics envers l'agence. Lors de l'échéance du mandat de Jean Miot, en février 1999, le gouvernement avait fait savoir son opposition à la reconduction de celui-ci, la ministre de la Culture et de la Communication d'alors, Catherine Trautmann, en accord avec le Premier Ministre Lionel Jospin, avait assuré une réelle « tutelle » sur la relève du PDG sortant et « sorti ». Catherine Tasca qui lui a succédé en juin 2000 a eu la même attitude. Elle a été un acteur déterminant dans le lâchage d'Eric Giully. « *J'ai quant à moi, et compte tenu des chantiers engagés et des perspectives de développement de cette entreprise, le sentiment d'une frustration intense. Mais, expliquera-t-il dans L'Express (14), je n'arrive pas à croire qu'on laissera décliner cette formidable entreprise, si stratégique pour la France et son rayonnement mondial.* »

#### VERS UN AUTRE MODÈLE JURIDIQUE QU'UN STATUT ANACHRONIQUE

L'annonce de sa démission a entraîné, dans *Le Monde*, la réaction d'un de ses prédécesseurs, Henri Pigeat, président de 1979 à 1986, qui avait dû démissionner à la suite d'une précédente « crise sociale ». Dans un article intitulé « AFP : l'abandon d'une ambition mondiale », il relève notamment que « *les faiblesses économiques du statut sont devenues des handicaps rédhibitoires lorsque les techniques et les marchés ont commencé à bouleverser les charges et les obligations des agences de presse* » (15). Et de stigmatiser l'Etat par cette formule : « *Les présidents qui ont assuré la paix sociale ont ainsi été remerciés pour immobilisme. Ceux qui ont tenté des réformes l'ont été pour aventurisme* ». Mais aussi de justifier l'évolution du statut dans le cadre d'une solution mixte à l'exemple d'Air France ou de France Télécom :

(14) « *J'ai quitté l'AFP la mort dans l'âme* », propos recueillis par Renaud REVEL, *L'Express*, 5 octobre 2000.

(15) *Le Monde*, 13 octobre 2000, p. 18.

Bien que nous ne puissions nous étendre sur ce point ici, précisons que le statut de 1957 a été voté à une époque où l'AFP ne pouvait être livrée aux seules règles du marché. Le problème du statut relevait davantage des liens à organiser avec l'Etat dans les années de l'après-guerre qui n'ont pas été vierges de tensions. La situation est fort différente de nos jours puisque l'AFP a besoin de marges de manœuvre économiques et commerciales que le statut ne lui permet pas d'avoir. Il sera difficile de ne pas lier le problème juridique à celui du développement.

« *L'AFP, agence mondiale, est aujourd'hui au bout du rouleau, malgré la qualité de son information et de ses photographies et malgré son professionnalisme. Elle a gaspillé une partie de ses chances dans la photographie, dans l'information économique et dans les services de télécommunications. Elle n'a pas encore véritablement entré dans l'information télévisée. Elle a marqué trop longtemps le pas devant l'Internet.* » Dans le contexte, les propos d'un ancien « patron » ne pouvaient demeurer sans réponse. Elle vint du « Conseil de direction » de l'agence motivé par le rappel de « quelques vérités » (16). « *Non seulement l'AFP n'a rien abandonné de ses ambitions mondiales, mais c'est bien son développement international qui lui a permis de résister depuis quinze ans à ses vicissitudes statutaires et politiques* » ... Dans un plaidoyer *prodomo* s'appuyant sur les chiffres et précisions essentielles, les membres de la direction concluent : « *L'AFP est consciente de l'importance de sa mission d'information à l'échelle du globe... Elle est consciente de la concurrence acharnée à laquelle elle doit faire face. Et elle attend de tous ceux que son devenir intéresse le minimum de calme, de compréhension et de stabilité indispensable à toute entreprise ambitieuse et sérieuse* ». La chute de cette « mise au point » apparaît comme un vœu directement adressé aux pouvoirs publics. Relevons que cette position valorisant l'ambition *mondiale* de la rédaction est en parfait accord avec l'histoire de l'AFP. C'est bien son action, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, qui, face aux hésitations des gouvernements successifs, a conduit au statut de 1957 faisant de l'AFP un « organisme d'information à rayonnement mondial » (17).

Un rayonnement qui n'inquiète pas les concurrents. De façon opportune, *Le Monde* a d'ailleurs publié dans l'édition annonçant l'élection de Bertrand Eveno, un entretien avec le directeur général de Reuters, Thomas Glocer, dont on dit dans les milieux spécialisés qu'il est le successeur possible de l'actuel PDG, Peter Job (18). Avant de donner son sentiment sur l'AFP, il déclare : « *Beaucoup de gouvernements ont intérêt à maintenir une agence pour la gloire de leur pays, pour avoir une oreille amicale quand il est important de donner leur propre version des faits. Certaines de ces agences ne sont pas viables d'un point de vue strictement économique, mais tout le monde ne doit pas pour autant fonctionner à l'anglo-saxonne* ». Et de poursuivre, magnanime, à propos de l'agence française : « *J'ai un respect éditorial pour ce qu'ils font... On ne les voit pas comme des concurrents dans l'arène mondiale, mais l'AFP est certainement importante en France. Il faut leur demander quel but ils poursuivent. Les administrateurs sont les clients. La tentation est donc importante de fixer des prix d'abonnement qui servent des journaux et non pas strictement l'entreprise. Au même titre, il doit être difficile d'investir suffisamment dans*

(16) *Le Monde*, 24 octobre 2000.

(17) Cf. *Les Agences de presse internationales, op. cit.*, pp. 81 et suiv.

(18) *Le Monde*, 13 octobre 2000, entretien avec Nicole Vulser.

*l'agence. A mon avis l'AFP n'aurait pas failli en ne créant pas les mêmes bénéfices que Reuters. »*

Le problème est bien vu tout en étant connu depuis longtemps. Il porte sur la capacité de gestion de l'AFP par elle-même avec un conseil d'administration composé en majorité de représentants de ses abonnés et sur sa dépendance économique vis-à-vis de l'État qui est aussi – et encore! – son premier client. Celui-ci n'a jamais eu envers l'agence une attitude aussi claire (19) que celle qu'il affiche envers l'audiovisuel public depuis 1981 avec les gouvernements de gauche tout d'abord (et pour cause!) mais aussi avec ceux de droite ensuite. Les statuts des sociétés relevant du secteur public leur donnent les moyens de fonctionner comme des entreprises et d'avoir des rapports non ambigus avec l'État du fait de la médiation structurelle du Conseil supérieur de l'audiovisuel qui nomme les PDG des chaînes. La formule de Pigeat, ultérieurement reprise par *Le Monde*, est loin d'être dénuée de fondement (20) car elle résume bien l'attitude des pouvoirs publics. Le gouvernement actuel ferait donc bien d'avancer dans la résolution du problème que pose le statut anachronique de l'AFP et de trouver un nouveau cadre juridique lui permettant d'assurer sa mission d'intérêt général avec une marge de manœuvre au moins égale à celles des sociétés de l'audiovisuel où la distance s'est établie avec les pouvoirs publics au point qu'il est impensable d'envisager un retour à l'ère du monopole de l'ORTF.

Les informations produites par l'AFP ne sauraient être entachées de suspicion. Dans le contexte compétitif mondial, elles ont besoin de toutes les garanties professionnelles de la tradition qui est celles des « agenciers » et qui a fait l'image de l'AFP. Aussi, l'évolution de ses rapports avec l'État français dans le sens d'une distanciation économique s'inscrit-elle dans « l'air du temps ». Mais quand aura-t-elle lieu ? Et comment ?

(19) On pourrait en dire tout autant à l'égard du collège « presse » qui, comme on le sait, représente à la fois un ensemble de « clients » et de « décideurs » dont les intérêts économiques convergent de moins en moins avec ceux de l'AFP qu'il contrôle majoritairement. D'où la « charte de relations commerciales » avec la presse évoquée au début et obtenue le 30 juin 2000, charte qui a été dénoncée par les syndicats de journalistes de l'AFP.

(20) Nicole Vulser, dans sa synthèse pertinente du 15-16 octobre, en fait non seulement la conclusion de son article mais un « encadré » dans le corps du texte : « *Les présidents qui ont assuré la paix sociale ont été remerciés pour immobilisme. Ceux qui ont tenté des réformes pour leur aventurisme.* »